

Checklist avant départ : les points à vérifier pour votre assurance santé

Cinq blocs de vérifications à parcourir avant de partir vivre à l'étranger : date d'effet, pays et zones couverts, assistance et rapatriement, famille, documents utiles. Cochez au fur et à mesure, puis imprimez la page ou enregistrez-la en PDF.

PAYS DE DESTINATION

PERSONNES CONCERNÉES

DATE DE DÉPART PRÉVUE

1 Date d'effet

- ☐ Noter la date de départ prévue et la comparer à la date d'effet indiquée dans le contrat.
- ☐ Vérifier à partir de quel moment les soins sont pris en charge : signature, paiement ou date d'effet.
- ☐ Vérifier que la couverture actuelle reste en vigueur jusqu'au départ, sans interruption entre deux contrats.
- ☐ Repérer s'il existe un délai de carence avant que certaines garanties s'appliquent.
- ☐ Vérifier la durée du contrat, ses conditions de renouvellement et le préavis éventuel.
- ☐ Vérifier les conditions de résiliation ou de suspension des contrats actuels.

MES NOTES

2 Pays et zones couverts

- ☐ Noter le pays de résidence prévu et les pays où des séjours sont envisagés (déplacements professionnels, vacances, retours dans le pays d'origine).
- ☐ Vérifier que le pays de résidence figure dans la zone du contrat, dans les conditions générales et pas seulement dans une brochure.
- ☐ Vérifier si certains pays sont exclus ou soumis à des conditions particulières.
- ☐ Vérifier ce qui est prévu en cas de changement de pays en cours de contrat : déclaration, ajustement, sortie éventuelle du périmètre couvert.
- ☐ Vérifier les règles applicables aux séjours temporaires hors de la zone : urgences, durée maximale, plafond.
- ☐ Vérifier comment les soins sont réglés sur place : avance de frais, tiers payant, remboursement, établissements acceptés.

MES NOTES

3 Assistance et rapatriement

- ☐ Vérifier si le contrat comprend une assistance, quel numéro joindre et à quelles heures.
- ☐ Vérifier dans quels cas un rapatriement ou une évacuation sanitaire peut être organisé, et qui en décide.
- ☐ Vérifier quels frais sont concernés : transport médical, accompagnement d'un proche.
- ☐ Vérifier les limites de l'assistance : plafonds, exclusions, activités à risque, situations exceptionnelles.
- ☐ Vérifier la langue de l'assistance et les moyens de la joindre (téléphone, messagerie, application).
- ☐ Noter le numéro d'assistance et le numéro de contrat de chaque personne, dans un endroit accessible hors connexion.

MES NOTES

4 Famille : conjoint, enfants, maternité

- ☐ Lister les personnes concernées par le départ (conjoint, enfants, autres) avec leur âge.
- ☐ Vérifier si le conjoint et les enfants sont couverts par le même contrat, et à quelles conditions (âge limite, études, pays de résidence).
- ☐ Maternité : vérifier si la grossesse, l'accouchement et les soins du nouveau-né sont couverts, et s'il existe un délai de carence ou une condition d'ancienneté.
- ☐ Enfant né à l'étranger : vérifier la démarche et le délai pour l'ajouter au contrat.
- ☐ Vérifier les postes de soins utiles à la famille : pédiatrie, vaccins, soins dentaires, optique.
- ☐ Vérifier ce qui change lors d'un événement familial : naissance, séparation, arrivée ou retour d'un proche.

MES NOTES

5 Documents utiles

- ☐ Pièces d'identité de chaque personne (passeport, visa ou titre de séjour) et leur durée de validité.
- ☐ Contrat, conditions générales, tableau de garanties et éventuels avenants, en copie numérique.
- ☐ Attestations d'assurance et cartes d'assurance de chaque assuré, et leur accès hors connexion.
- ☐ Justificatifs de la couverture actuelle et des droits à l'assurance maladie obligatoire.
- ☐ Justificatifs éventuellement demandés par le pays d'accueil pour le visa ou le titre de séjour : en vérifier la forme auprès de l'autorité concernée.
- ☐ Ordonnances en cours, carnets de santé et de vaccination, à conserver pour soi : ne pas les joindre à une demande d'étude.
- ☐ Copies numérisées de ces documents, conservées séparément des originaux.

MES NOTES

Cette liste est un aide-mémoire général : elle ne remplace ni les conditions générales de votre contrat, ni l'avis d'un conseiller. Les conditions dépendent de chaque contrat.